## Persée

## http://www.persee.fr

Adalbert Mischlewski. Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois (Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1995 ; in-8°, 216 pages, pl., tabl., couv. ill.)

Bibliothèque de l'école des chartes, Année 1995, Volume 153, Numéro 2 p. 542 - 545

Voir l'article en ligne

## Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir http://www.sup.adc.education.fr/bib/). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

général, chaque abbaye devait faire le rapport de ses recettes et dépenses. Volet pratique de cette organisation, le *modus computationis*, lui aussi élaboré à Savigny, visait à optimiser une gestion où l'écrit jouait un rôle toujours accru. L'auteur se heurte ici au problème que l'on attendait : les sources permettent difficilement de savoir si les textes de Savigny ont été partout et aussitôt mis en pratique. Il pense en tout cas que leur influence a été réelle.

Quelques belles illustrations, tirées des célèbres Tavolette della Bicchema siennoises, sont là pour confirmer que les moines savaient y faire : un peu à contresens, du reste, car les communes italiennes surent tirer parti de bien d'autres compétences; frères mendiants et umiliati furent certainement plus nombreux à manier les deniers publics et l'on fit appel à eux au moins autant par souci d'impartialité (au sens étymologique : eux seuls ne pouvaient être suspectés de favoriser un parti) qu'en reconnaissance d'une aptitude à la gestion, certes indéniable.

L'intérêt de l'étude, on le voit, est grand. On peut cependant éprouver quelques regrets. Il en va ainsi des multiples imprécisions qui entachent la carte des abbayes donnée à la page 176 (La Bénisson-Dieu, par exemple, y est placée cent kilomètres trop au sud-ouest). La bibliographie, trop exclusivement allemande, laisse échapper sur ce sujet tout européen de nombreuses études, comme celles de Robert Fossier. Mais le plus grave est ailleurs : l'auteur n'appuie ses thèses que sur la bibliographie et les sources imprimées et n'utilise jamais de sources inédites que, dans un discours sous-jacent, il semble assimiler à des gisements inaccessibles. [Alain MORGAT.]

 Les monographies d'ordre religieux pâtissent souvent de ce singulier défaut : à une analyse fondée sur les événements « lourds » inscrits dans le temps long, on privilégie un récit chronologique linéaire. Le premier historien de l'ordre de Saint-Antoine, Aymar Falco, lui-même antonin, s'est essayé au XVIe siècle à cet exercice, fort d'un esprit partial qui a fait ricaner ses successeurs au XIXe siècle. Ceux-ci se sont acharnés à illustrer les aspects inexpliqués ou méconnus de l'histoire de l'ordre, par le biais de charmantes historiettes ponctuellement farcies de faits tirés de documents d'archives. Luc Maillet-Guy s'est patiemment efforcé, au début du XXe siècle, de démêler cet écheveau. C'est seulement après lui que toute histoire de l'ordre devient possible. Quelques chercheurs, quelques curieux se sont alors aventurés à développer tel thème ou telle période. Quant à l'Allemand Adalbert MISCHLEWSKI, il s'est passionné pour le sujet depuis une bonne vingtaine d'années, distillant savamment les articles (pas moins de quarante-sept recensés dans sa bibliographie) sur le sujet, jusqu'à sa dernière publication : Un ordre hospitalier au Moyen Age, les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois (Grenoble: Presses universitaires de Grenoble, 1995; in-8°, 216 pages, pl., tabl., couv. ill.). Il s'est plu à livrer au lecteur une synthèse de ce qui lui semblait le plus acceptable dans les travaux antérieurs, n'hésitant pas à revenir à Falco lui-même. Si l'entreprise est louable, elle n'est pas neuve : le même auteur avait déjà offert au public la substantifique moëlle de ses recherches, il y a vingt ans, dans un livre important et, hélas, non traduit : Grundzüge der Geschichte des Antoniterordens bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts, Cologne-Vienne, 1976.

Force est de constater que le présent exercice ne fournit que peu de nouvelles perspectives: reprenant le plan du livre de 1976, l'auteur offre une trame chronologique d'une sérénité confondante. Ainsi fait-il succéder un XIVe siècle fort brillant à deux siècles témoins de l'étonnante expansion d'un ordre qui eut le mérite de se faire reconnaître simultanément de l'Église et des puissances laïques. Après la papauté — Innocent IV permet aux Antonins de se doter d'un couvent et de vivre selon la règle de saint Augustin en 1247 -, c'est en 1297 le puissant monastère de Montmajour, naguère tuteur du jeune couvent à Saint-Antoine en Dauphiné, qui admet l'autonomie complète de la maison-mère des Antonins, en se retirant du lieu de pèlerinage. La forte période d'expansion consécutive à cette phase d'indépendance et de reconnaissance s'achèverait brutalement un beau matin de la funeste année 1378 : faute d'arguments plus pertinents, l'auteur identifie les difficultés de l'ordre à celles de la papauté, amalgame d'autant plus tentant que l'ordre était exempt et directement rattaché à Rome. Si l'on excepte, avec quelque indulgence, l'abbatiat d'Humbert de Brion (1438-1459), l'ordre ne connaîtrait qu'une longue agonie au long du XV<sup>e</sup> siècle. Les conclusions d'A. Mischlewski n'ont pas varié de 1976 à 1995.

Pourtant, hormis une bibliographie remise à jour — il ne manque qu'un mémoire de maîtrise sur l'hôpital de Saint-Antoine, rédigé en 1991 par une étudiante de Lyon II, Isabelle Brunet, sous la direction de Bernard Demotz —, la présente publication ne reprend que le travail de compilation de l'auteur (A. Mischlewski n'a pu consulter toutes les archives de l'ordre intéressant son étude), renonçant au passage à une traduction, qui eût été fort intéressante, de ses recherches sur les maisons allemandes, lesquelles ont fait l'objet d'études de première main. Doit-on l'attribuer à une volonté de l'éditeur? L'auteur signale certes qu'à la différence des publications antérieures à ses recherches, il se fonde sur les sources du Vatican. Ce n'est pas faux; il omet pourtant de mentionner les objectifs qui l'ont conduit à préférer tel document à tel autre; il oublie encore d'indiquer si les intervalles entre les cotes qu'il livre ont été ou non dépouillés. Dans la même optique, force est de constater la légèreté du tableau des sources d'archives : ainsi pourquoi avoir consacré le même temps à dépouiller les documents conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or et de Meurthe-et-Moselle, ces dernières étant incomparablement plus riches? Pourquoi n'avoir pas du tout consulté les sources des Archives nationales à Paris (commanderies de Paris, Rouen, Reims et Troyes)?

Ainsi, une sélection subjective des sources conduit-elle à certains errements. Ce n'est pas sous l'abbatiat de Pons Mitte (1369-1374) que les préceptories de langue occitane unies à la mense abbatiale ont de nouveau participé au chapitre général (p. 45) : elles conservent leur chapitre propre à Montpellier en 1436 (Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2 H 92, fol. 281-284v : 27 avril 1436). De même, l'abbaye ne compte pas quarante-quatre chanoines à la fin du Moyen Âge, mais cinquante-cinq (Arch. dép. Rhône, 49 H 90). Aucun document n'atteste que le dernier maître de l'hôpital de Saint-Antoine appelé à devenir le premier abbé de l'ordre, Aymon de Montagne, était conseiller du dauphin avant 1297 (p. 32). Il serait vain de multiplier les rectificatifs. Et ce d'autant que le travail d'A. Mischlewski permet d'éclairer avec bonheur une période méconnue de l'ordre, les années 1418-1438;

en l'occurrence, ses recherches aux archives du Vatican ont été d'un apport décisif, notamment à propos de l'investissement pontifical dans le fonctionnement de l'ordre, de la tête aux membres. L'influence du pape Martin V est remarquablement dévoilée. Ainsi les statuts de 1419, imposés de l'extérieur, et dont la pérennité dans l'ordre se mesurait déjà à l'aune de l'unanimité qu'ils avaient suscitée, illustrent-ils un immobilisme inquiétant. La fin de l'ouvrage est assez décevante; l'auteur expédie en deux pages (p. 107-109) l'abbatiat de Théodore de Saint-Chamond (1495-1526), commode chant du cygne. Au reste, cet abbatiat est tout désigné pour annoncer les désastres de la Réforme : miné de l'intérieur, l'ordre n'avait plus qu'à s'effondrer sous les coups redoublés d'une adversité acharnée.

Les annexes sont intéressantes. Les éditions de textes sont remarquables : si l'on excepte de menues coquilles, qu'une ultime relecture aurait effacées, tels ce voumus mis pour volumus (p. 149) ou ce sentientia mis pour sententia (p. 150), elles sont irréprochables. Quand il s'agit de Dieu ou du seigneur abbé, le texte hésite cependant parfois entre la majuscule et la minuscule (p. 149, 155, etc.). L'option d'une traduction française accompagnant systématiquement les pièces justificatives en latin est judicieuse. S'agissant du tableau des redevances versées par chaque maison de l'ordre à l'abbé, au monastère et à l'hôpital de Saint-Antoine (d'après les statuts de 1478), il est très clair. Il ne pâtit que d'une anomalie : les chiffres des religieux des maisons de l'ordre sont tous inexacts; en effet, les statuts indiquent, certes un peu à l'emporte-pièce, qu'au chiffre affecté à chaque maison, il convient d'ajouter une personne, celle du précepteur lui-même (Arch. dép. Isère, 10 H 4, fol. 168v et 170v).

S'agissant de la forme, l'ouvrage présente des améliorations sensibles par rapport à la publication de 1976 : des illustrations judicieusement choisies et une cartographie en tout point remarquable ajoutent à la lisibilité du livre. Si celle-ci est une réussite technique, on peut regretter le parti pris de l'auteur : optant pour la présentation la plus complète des préceptories de l'ordre (au lieu de se contenter de la liste remarquable fournie par les statuts de 1478), il renonce à en indiquer la date, supposée ou authentique, de fondation ou d'attribution (beaucoup de préceptories ont été « offertes » aux Antonins par des évêques ou des grands laïcs).

Le renvoi des notes à la fin de chaque chapitre, une innovation par rapport à la publication de 1976, est regrettable. Il est de même dommage que l'index, peut-être à cause de délais trop rapprochés, n'ait pu être plus soigné : est-il pertinent de créer une entrée à Chaumartin (Henri), auteur au XX° siècle d'ouvrages sur le feu saint Antoine et cité en bibliographie, aux côtés de Charles V ou Clément VI? Fallait-il opter pour une entrée désespérément surchargée à Mischlewski (Adalbert)? L'absence très fréquente de renvois nuit grandement à l'efficacité de l'index. Le choix d'un subjectif critère de « notoriété » pour inscrire certaines entrées au patronyme, au lieu du nom personnel partout ailleurs, induit des conséquences étonnantes : pour identifier deux abbés Mitte, il faudra chercher à la lettre M; mais pour Pierre Mitte, on se reportera à la lettre P. Enfin il peut arriver que l'entrée ne corresponde pas exactement à la page indiquée : ainsi Philippe de Veyrinis ne se rencontre-t-il pas à la page 99, mais à la page suivante.

Cette mise au point en français sur l'ordre de Saint-Antoine n'apporte sur le fond rien de neuf à l'état des recherches sur les Antonins. Une nouvelle cartographie permet néanmoins une meilleure représentation du volume de l'ordre dans la chrétienté. En guise de conclusion, je formulerai un regret : s'il fallait traduire les travaux d'A. Mischlewski, quel dommage qu'on ait négligé de le faire pour ses recherches sur les préceptories allemandes! [Yves KINOSSIAN.]

- C'est dans l'intention de faire le point sur la position de l'Église, au Moyen Âge, face à l'astrologie que Laura Ackerman SMOLLER a étudié les idées de Pierre d'Ailly sur le sujet : History, prophecy and the stars, the Christian astrology of Pierre d'Ailly, 1350-1420 (Princeton: Princeton University Press, 1994; in-8°, XII-233 pages). La question est cependant trop complexe pour qu'une réponse générale puisse lui être apportée à partir d'un dossier particulier, puisqu'il faudrait tenir compte de l'évolution des mentalités au fil du temps, de l'autorité théologique ou institutionnelle amenée à se prononcer sur l'astrologie, et même des activités et spéculations qui peuvent être rangées sous la bannière de cette science. De plus, le fait que Pierre d'Ailly ait fini sa carrière comme cardinal n'en fait pas automatiquement un porte-parole autorisé de l'Église en la matière : Pierre d'Ailly était un universitaire parisien, pourvu, comme tant de ses semblables, de bénéfices ecclésiastiques parmi lesquels des évêchés, et, si l'un des compétiteurs sur le trône de saint Pierre l'a élevé au cardinalat, il n'en reste pas moins que les idées qu'il a exprimées sur l'astrologie sont les siennes propres, de sorte que l'étude de L. A. Smoller éclaire davantage la place de l'astrologie dans la société à la fin du Moyen Âge que les relations de l'Église et de l'astrologie.

Cette réserve faite, le choix de Pierre d'Ailly est intéressant, d'une part parce qu'on dispose d'une large palette de textes où l'évêque de Cambrai a consigné ses idées, des textes dont l'éventail chronologique couvre les quarante ans de sa vie publique, d'autre part parce que ces quarante ans coïncident assez précisément avec le schisme, qui fut un thème privilégié d'interrogations astrologiques en vue de trouver une explication à un scandale aussi inouï. Au vrai, c'est la durée du schisme qui est responsable de l'évolution des positions de Pierre d'Ailly, qui balance entre l'approche purement scientifique, c'est-à-dire astrologique, de la situation et les ressources, moralement plus riches, qu'offrent le prophétisme et l'eschatologie.

Pierre d'Ailly est-il, du reste, un praticien aussi compétent de l'astrologie que le pense L. A. Smoller (p. 123)? J'en suis moins sûr qu'elle. Certes, Simon de Phares lui consacre une longue notice : pour sa défense et illustration de l'astrologie, il ne pouvait pas faire moins que de récupérer un cardinal!, mais tous les « astrologues » cités par Simon de Phares, même lorsqu'ils ne sont pas mythiques, ne sont pas pour autant des astrologues confirmés. Notons seulement que, quand Pierre d'Ailly allègue un horoscope, c'est toujours un horoscope qu'il a emprunté à une autre source. Il ignore la date de sa naissance, qu'il n'indique, indirectement, que de façon approximative 1: je ne le lui reproche évidemment pas, mais

<sup>1.</sup> La conjonction de Saturne, de Jupiter et de Mars du 14 mars 1345, que Pierre d'Ailly indique avoir précédé de cinq ans sa naissance, ne doit pas être corrigée en 1346 sous pré-